

Procédure du Traitement des Dossiers de Candidature aux Concours d'Agrégation

1- Dossier de candidature :

- Dossier administratif
- Une (01) épreuve de titre et travaux scientifiques format papier validée par le chef de service.
- Une grille récapitulative des titres et travaux scientifiques à compléter par le candidat.
- Une (01) Copie de la version électronique de l'épreuve des titres et travaux scientifiques sous forme de C.D (et envoyée à la boîte mail : Concours.recrut.fmpt@gmail.com) contenant deux dossiers:

✓ Dossier Nommé (Partie I : Titres et travaux)

- CV.
- **Diplômes et formation universitaire.**
- **Activités de recherche**
 - o Projets de recherche en cours ou réalisés
 - o Publications internationales : (premier auteur, deuxième auteur-autres) avec mention de l'indexation et Impact factor
 - o Publications nationales : (premier auteur-deuxième auteur-autres)
 - o Communications orales et affichées présentées dans le même ordre.

Avec un lien hypertexte, pour accéder aux textes des publications sur la partie II.

- **Activités d'enseignement-pédagogiques.**
- **Activités de soin.**
- **Autres.**

✓ Dossier Nommé (Partie II : Recueil des travaux scientifiques et diplômes)

- Attestations des Diplômes
- Travaux scientifiques (Textes complets)
- Autres

Tous les documents doivent être en format PDF.

- Un classeur regroupant:
 - Les diplômes obtenus (Photocopie).
 - Les publications :
 - o Articles publiés internationaux

- o Articles acceptés internationaux
- o Articles soumis internationaux
- o Articles publiés nationaux
- o Articles acceptés nationaux
- o Articles soumis nationaux
- o Abstracts internationaux
- o Communications orales et affichées internationales
- o Abstracts nationaux
- o Communications orales et affichées nationales

N.B : les candidats au concours d'agrégation doivent classer les publications par période (avant le M.C et pendant le M.C).

2- Procédure :

- La commission scientifique étudie tous les dossiers des candidats aux concours d'agrégation selon les grilles établies à cet effet. Elle reçoit les rapports sous format électronique avant la réunion et une version papier est mise à sa disposition lors de la réunion.
- Les dossiers (version électronique) des candidats acceptés seront envoyés aux membres de jury (sous forme de CD).

3- Organisation formelle de l'épreuve de titre :

a- Mise en page :

- Format du papier : A4
- Police : Times new roman ou Arial
- Taille de la police de caractères : 12 points en moyenne
- Marges: En haut 1.5; en bas 2 cm; à gauche 2.5cm; à droite 2.5cm
- Interligne : 1.5

b- Page de titre :

La page de titre doit respecter le modèle ci joint :

c- Présentation du texte :

- Texte justifié
- Pagination : doit être continue sur l'ensemble du mémoire illustrations et annexes comprises, et commencer dès le premier feuillet.

- Écriture Recto sauf si l'épreuve de titre est volumineuse

d- Sommaire de l'épreuve de titre

SOMMAIRE

Partie I : Titres et travaux

I. Curriculum vitae :

a) Données personnelles

- Nom
- Prénom
- Âge
- Fonction actuelle
- Tél
- Fax
- Email
- Adresse personnelle

b) Données professionnelles

- Adresse professionnelle
- Tél
- Fax
- Email

c) Etudes

d) Titres et responsabilités universitaires et professionnelles

e) langues

f) Vie associative

II. Diplômes et formations universitaires :

1. Stage au Maroc ou à l'étranger
2. Diplômes universitaires

III. Activités de recherche

A. Projets de recherche (réalisé, en cours, prévu,)

B. Travaux scientifiques :

a) Publications internationales : (premier auteur-deuxième auteur-autres)

- Articles publiés
- Articles acceptés
- Articles soumis
- Abstracts publiés

b) Publications nationales : (premier auteur-deuxième auteur-autres)

- Articles publiés
- Articles acceptés

- Articles soumis
- Abstracts publiés

c) Communications :

- Communications Orales internationales
- Communications Orales nationales
- Communications affichées internationales
- Communications affichées nationales

d) Encadrement de thèses et mémoires :

- Mémoires spécialité
- Thèses de médecine encadrées
- Thèses en doctorat national encadrées
- Mémoires masters ou de licence encadrés

IV. Activités d'enseignement

V. Activité de soins

VI. Autres

Partie II : Recueil des travaux scientifiques et diplômes

(Détails et textes dans le même Ordre)

- Diplômes
- Travaux scientifiques
- Autres